

MISSION DE L'INSPECTION SPECIALISEE
POUR L'ENVIRONNEMENT

INSPECTION GENERALE
DE L'ADMINISTRATION

R A P P O R T
SUR
LE SINISTRE "PROTEX" du 8 JUIN 1988

Présenté par :

- M. Jean-Louis LANGLAIS,
Inspecteur général de l'administration.
- M. Yves MARTIN,
Ingénieur général des Mines.
- M. Francis COMBES,
Ingénieur en chef de l'armement.

- JUILLET 1988 -

SOMMAIRE

	PAGES
PRESENTATION GENERALE.....	1
I - LE RAPPEL DES FAITS.....	2
1.1 - LA SITUATION DE L'USINE.....	2
1.2 - L'ACCIDENT.....	3
1.3 - LES OPERATIONS DE SECOURS.....	3
1.4 - LES RISQUES DE POLLUTION.....	4
1.5 - L'ORGANISATION DU RAVITAILLEMENT EN EAU.....	6
II - LA PROTECTION ET LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE.....	7
2.1 - L'ORGANISATION DE LA SECURITE DANS L'USINE.....	7
2.2 - L'ORGANISATION DES SECOURS.....	10
III - LA GESTION DE LA CRISE.....	12
3.1 - L'ADMINISTRATION FACE A LA CRISE.....	12
3.2 - LES PROBLEMES RENCONTRES.....	14
3.3 - ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS.....	17
IV - LA PREVENTION DES POLLUTIONS ET ACCIDENTS - APPLICATION DE LA LEGISLATION DES INSTALLATIONS CLASSEES.....	22
4.1 - INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES.....	22
4.2 - PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES.....	22
4.3 - COMPORTEMENT DE LA SOCIETE PROTEX.....	24
V - DISPOSITIONS A PRENDRE POUR LE REDEMARRAGE DE L'USINE.....	27
VI - ANNEXES	

PRESENTATION GENERALE

L'incendie de l'usine PROTEX - dans la nuit du 8 juin 1988 - et la pollution des eaux qui s'en est suivie, privant pendant trois jours la ville de TOURS de son alimentation normale, a donné lieu à une enquête conjointe des inspections générales des ministères de l'intérieur et de l'environnement.

Dans le même temps était mise en place une commission d'évaluation des dommages et était ouverte une instruction judiciaire qui a décidé le 30 juin l'inculpation du directeur de l'usine.

Les enquêteurs tiennent à souligner la loyauté de la coopération qu'ils ont trouvée chez les responsables administratifs locaux et signalent l'intérêt des enseignements que l'on peut tirer de l'étude de ce sinistre et de la crise qui en a résulté.

Après un rappel des faits, le présent rapport abordera successivement :

- la protection et la lutte contre l'incendie de l'usine,
- la gestion de la crise liée à l'absence d'eau potable,
- l'action administrative à l'égard de l'installation classée.

.../...